

Le vote en faveur des partis néerlandophones à Bruxelles

Caroline Sägesser

Lors du scrutin régional du 26 mai 2019, un nombre record de Bruxellois ont voté en faveur d'une liste néerlandophone : 69 996 électeurs ont choisi une liste du collège néerlandais, ce qui correspond à une augmentation de 31 % par rapport au scrutin de 2014. La particularité de ce scrutin en termes de répartition linguistique des votes fournit l'occasion de se pencher sur quelques données relatives à l'évolution du vote en faveur des listes néerlandophones à Bruxelles, et ce à tous les scrutins. Nous prendrons comme cadre chronologique les 30 dernières années, qui correspondent à l'existence de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les élections régionales

La composition du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a fait l'objet de sept élections depuis 1989. Toutefois, les règles relatives à la composition du Parlement et à l'organisation du scrutin ont évolué durant la période considérée. Lors des scrutins de 1989, 1995 et 1999, les sièges étaient répartis entre toutes les listes, après répartition proportionnelle des sièges entre listes francophones, d'une part, et néerlandophones, de l'autre. C'est ainsi que le nombre de députés néerlandophones a varié entre 10 et 11, pour un nombre de députés francophones oscillant entre 65 et 64. Après la réforme institutionnelle connue sous le nom d'accord du Lombard (2001), le nombre de députés du Parlement bruxellois a été porté à 89, et la répartition des sièges entre listes francophones et néerlandophones a été prédéterminée : 72 sièges francophones pour 17 sièges néerlandophones. Depuis l'élection de 2004, la répartition des sièges s'effectue donc séparément à l'intérieur de chaque collège électoral (français et néerlandais). Toutefois, chaque électeur décide à chaque scrutin de voter pour une liste francophone ou pour une liste néerlandophone. Aussi, l'importance de chaque communauté linguistique électorale bruxelloise peut croître ou décroître d'un scrutin à l'autre sans pour autant que cela ait d'impact sur le nombre de députés de chacun des deux groupes linguistiques au sein de l'assemblée régionale. Le tableau 1 illustre l'évolution du nombre et de la proportion d'électeurs dans chaque collège.

**Tableau 1. Parlement de la Région de Bruxelles-capitale
Répartition des votes valables entre chaque collège électoral (1989-2019)**

	1989		1995		1999		2004		2009		2014		2019	
	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%	Votes valables	%
Listes FR	371 192	84,7	356 231	86,3	366 195	85,8	391 216	86,2	408 870	88,8	409 048	88,5	387 278	84,7
Listes NL	67 000	15,3	56 746	13,7	60 546	14,2	62 516	13,8	51 818	11,2	53 379	11,5	69 996	15,3
Total	438 192		412 977		426 741		453 732		460 688		462 427		457 274	

En 2019, le nombre d'électeurs qui ont porté leur choix sur une liste néerlandophone est le plus élevé depuis la création de la Région. En termes relatifs, il est revenu à une proportion de 15,3 % des électeurs, identique à celle d'il y a 30 ans. Entre les deux dates, la proportion de suffrages se portant sur une liste néerlandophone a eu tendance à baisser, même si cette baisse n'était pas linéaire. La forte augmentation du nombre de suffrages en faveur d'une liste néerlandophone constatée en 2019 (+ 31 %) s'explique probablement par le choix d'un certain nombre d'électeurs francophones de voter pour une liste du collège néerlandais. Des appels à agir ainsi afin de prévenir un éventuel blocage au niveau de la formation du gouvernement bruxellois, dans l'hypothèse de scores du VB et de la N-VA qui auraient donné à ces deux partis ensemble au moins 9 sièges sur les 17 du groupe linguistique néerlandais, avaient en effet été lancés. La forte progression de Groen, dont le score progresse davantage dans la Région de Bruxelles-Capitale que dans la Région flamande, pourrait indiquer que le choix des électeurs francophones désireux de voter dans le collège néerlandais s'est porté prioritairement sur cette formation. Remarquons également que le Vlaams Belang a mené, comme aux scrutins précédents, une campagne bilingue, et qu'il représentait la seule liste d'extrême droite classique au scrutin régional, quel que soit le groupe linguistique. Le VB a doublé son nombre d'électeurs, tandis que la N-VA a glané un tiers de voix en plus que cinq ans auparavant. Selon toute vraisemblance, ces deux partis ont également séduit des électeurs francophones, ce qui est précisément le mouvement que cherchaient à contrer les électeurs francophones ayant répondu à l'appel à voter pour un parti autre que la N-VA ou le VB au sein du collège néerlandais.

Les variations du nombre d'électeurs dans chaque collège impliquent également que le nombre de voix nécessaires pour décrocher un siège varie lui aussi. En 2019, il fallait 5 313 voix pour obtenir un siège parmi les 72 francophones et 3 940 voix pour être élu côté néerlandophone. En 2014, ces chiffres s'établissaient respectivement à 5 445 voix et 3 140 voix¹. Élargir le corps électoral du groupe linguistique néerlandais fait donc diminuer l'écart entre le nombre de voix nécessaire pour être élu dans le collège français ou dans le collège néerlandais et entraîne une hausse de la représentativité des élus néerlandophones.

Un élément complémentaire pour expliquer la hausse du nombre de votes en faveur d'une liste néerlandophone peut être évoqué : il y avait en 2019 deux listes de plus dans le groupe linguistique néerlandais, ce qui augmente le nombre de choix offerts à l'électeur. Par ailleurs, il y avait en tout quatre listes nouvelles : DierAnimal-NL ; une liste PVDA – en 2014 le PTB (PVDA en néerlandais) n'avait déposé qu'une liste dans le seul collège français – ; et deux listes qui ont fait une campagne bilingue, se présentant dans le groupe

¹ Ces chiffres sont obtenus en additionnant le nombre de votes obtenus par toutes les listes participant à la dévolution des sièges et en divisant ces deux totaux par 17 dans un cas et par 72 dans l'autre.

néerlandais en raison du plus petit nombre de suffrages nécessaire pour décrocher un siège, la liste Be.One de l'activiste Dyad Abou Jajah et la liste citoyenne Agora (qui a gagné son pari puisqu'elle a décroché l'un des 17 sièges à pourvoir dans le collège néerlandais).

Un regard différent à l'échelle du collège ou de l'assemblée

Comme exposé plus haut, le corps électoral du collège néerlandais a augmenté en 2019 de 31 % par rapport à 2014. Cet élément explique que les écarts de résultats apparaissent plus favorables aux différents partis néerlandophones lorsqu'ils sont examinés à l'échelle de l'ensemble du Parlement bruxellois qu'à l'échelle du collège. Le tableau 2 indique les résultats obtenus par les listes néerlandophones aux deux derniers scrutins, rapportés tant au niveau du seul groupe linguistique néerlandais que du Parlement bruxellois tout entier.

Tableau 2. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Résultats des principaux partis néerlandophones, en votes valables et %, rapportés au collège électoral néerlandais puis au Parlement tout entier (2014-2019)

	2014			2019			
	Votes valables	% Collège néerlandais	% Parlement	Votes valables	Évolution du nombre de votes	% Collège néerlandais	% Parlement
Groen	9 551	17,9	2,1	14 425	+ 4 874 (+ 51 %)	20,6 (+ 2,7)	3,2 (+ 1,1)
N-VA	9 075	17,0	2,0	12 578	+ 3 503 (+ 38,6 %)	18,0 (+ 1,0)	2,7 (+ 0,7)
Open VLD	14 250	26,7	3,1	11 051	- 3 199 (- 22,4 %)	15,8 (- 10,9)	2,4 (- 0,7)
one.brussels-sp.a*	10 446	19,6	2,3	10 540	+ 94 (+ 0,9 %)	15,1 (- 4,5)	2,3 (=)
Vlaams Belang	2 987	5,6	0,6	5 838	+ 2 851 (+ 95,4 %)	8,3 (+ 2,7)	1,3 (+ 0,7)
CD&V	6 102	11,4	1,3	5 231	- 871 (- 14,3 %)	7,5 (- 3,9)	1,1 (- 0,2)
Autres	968	1,8	0,2	10 333	+ 9 365 (+ 967,5 %)	14,8 (+ 13,0)	2,2 (+ 2,0)
Total	53 379	100,0	11,5	69 996		100,1	15,3

* SP.A en 2014.

On observe que le gain de 4 874 électeurs réalisé par Groen (soit une augmentation de 51 % du nombre de ses électeurs) se traduit bien par une augmentation de près de 50 % de son pourcentage total (passant de 2,1 % à 3,2 %) au Parlement bruxellois, tandis que le parti n'enregistre qu'un gain de pourcentage plus modeste de 15 % (passant de 17,9 % à 20,6 %) au sein du collège néerlandais. Autre exemple, la liste one.brussels-sp.a obtient en 2019 un nombre d'électeurs quasi égal à celui obtenue en 2014 par la liste SP.A (gain de 94 électeurs, soit 0,9 % de gain). Ce résultat se traduit bien par une stabilité en termes de pourcentage rapporté au total des voix bruxelloises (2,3 %) mais par une perte de 4,5 % des voix au sein du collège néerlandais. Quant au Vlaams Belang, l'examen du tableau permet de voir qu'il a quasi doublé son nombre d'électeurs (+ 95,4 %), ce qui se traduit bien par un passage de 0,6 % à 1,3 % du pourcentage du total des voix bruxelloises, mais seulement par un gain de 2,7 % (soit une augmentation relative d'à peu près 50 % et non 100 %) au sein du collège néerlandais.

Un vote électronique indispensable ?

Depuis 1999, le vote est électronique dans tous les cantons de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce mécanisme empêche la production de votes nuls – la proportion de votes blancs et nuls est d'ailleurs passée de 7,2 % à 4,9 % en 1999 – mais est venu complexifier

le vote au scrutin régional. Alors que, dans le cadre de l'organisation d'un vote papier, l'électeur bruxellois recevait un document sur lequel étaient imprimées toutes les listes se présentant aux suffrages, tant francophones que néerlandophones, dans le cadre du vote électronique, l'électeur doit préalablement opter soit pour le collège français soit pour le collège néerlandais. Or, certains partis bilingues choisissent de se présenter dans un seul collège. C'était par exemple le cas du PTB en 2014, présent uniquement dans le collège français, ou de la liste Be.One en 2019, présente uniquement dans le collège néerlandais. Pour remédier à cette difficulté qui imposait à l'électeur de connaître le collège dans lequel se présentait la liste pour laquelle il souhaitait voter, une innovation a été introduite en 2019 : l'écran où s'effectue le choix du collège électoral présentait déjà, de façon informative, le nom des listes déposées de part et d'autre. Il est donc désormais plus aisé de voter pour la liste de son choix, même lorsque l'on n'a pas retenu dans quel collège elle se présentait. On ignore toutefois si cette nouvelle présentation a eu un impact sur le résultat du scrutin du 26 mai 2019.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le recours au vote électronique paraît indispensable, en raison du mécanisme de désignation des membres bruxellois du Parlement flamand qui a été instauré en 2004. En effet, seuls les électeurs ayant voté pour une liste néerlandophone au Parlement bruxellois sont ensuite invités par l'ordinateur à émettre un vote pour le Parlement flamand.

L'élection des six membres bruxellois du Parlement flamand

Le corps électoral à l'élection du Parlement flamand dans la circonscription de Bruxelles-Capitale subit donc les mêmes variations que celui du collège néerlandais au Parlement régional. Le tableau 3 présente le nombre de votes enregistrés pour cette élection et le pourcentage de votes blancs depuis 2004.

**Tableau 3. Parlement flamand, circonscription bruxelloise
Nombre de votes enregistrés et proportion de votes blancs (2004-2019)**

	Nombre de votes enregistrés	% de votes blancs
2004	64 451	4,9
2009	53 942	6,3
2014	55 570	6,6
2019	78 426	14,6

Le nombre de votes blancs connaît une forte hausse en 2019 : 14,6 % des électeurs bruxellois ayant choisi de voter pour une liste néerlandophone à l'élection régionale ont opté pour un vote blanc lorsqu'ils ont été invités à voter pour les membres bruxellois du Parlement flamand. Cette proportion semble apporter une confirmation du fait que la hausse du nombre d'électeurs du collège néerlandais n'est pas due à une présence renforcée de néerlandophones à Bruxelles, mais résulte plutôt de la démarche posée par de nombreux électeurs francophones, qui ont voté pour une liste néerlandophone au Parlement bruxellois mais n'ont pas souhaité s'exprimer ensuite à l'élection du Parlement flamand. Soulignons toutefois que leur abstention a quelque chose de paradoxal, la motivation de barrage à l'extrême droite incarnée par le Vlaams Belang ou au nationalisme de droite de la N-VA pouvant tout aussi bien être retenue pour le Parlement flamand. Parlement flamand qui, lorsqu'il implique le vote des six membres bruxellois, règle des matières

communautaires, dont notamment les écoles néerlandophones ou les crèches agréées par Kind en Gezin qui sont présentes en Région bruxelloise et auxquelles ces électeurs font peut-être appel.

Notons toutefois que le taux de votes blancs est toujours légèrement supérieur à l'élection du Parlement flamand, et donc le nombre de votes valables légèrement inférieur, ainsi que le montre le tableau 4, qui compare le nombre de votes valables enregistrés au sein du collège néerlandais et le nombre de votes valables émis à l'élection des six membres bruxellois du Parlement flamand. On observe également que la différence entre ces deux nombres va croissante.

Tableau 4. Région de Bruxelles-Capitale
Comparaison entre le nombre de votes valables en faveur des listes du collège néerlandais à l'élection du Parlement bruxellois et le nombre de votes valables enregistrés au sein de la circonscription bruxelloise à l'élection du Parlement flamand (2004-2019)

	Votes valables listes NL Parlement bruxellois	Votes valables Parlement flamand à Bruxelles	Différence
2004	62 516	61 292	- 1,9 %
2009	51 818	50 558	- 2,4 %
2014	53 379	51 892	- 2,8 %
2019	69 996	66 963	- 4,3 %

Il convient de préciser que les votes blancs ne sont pas comptabilisés séparément pour chacun des collèges électoraux.

Les élections fédérales

Depuis la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, le territoire de la région de Bruxelles-Capitale correspond à une circonscription électorale pour l'élection de la Chambre, où elle envoie 15 députés. Deux élections y ont déjà été organisées, en 2014 et en 2019. La comptabilisation des voix à l'échelle des 19 communes bruxelloises reste possible pour les scrutins précédents, en additionnant les voix récoltées dans les cantons d'Anderlecht, Bruxelles, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Uccle. Le tableau 5 présente l'évolution du nombre de votes en faveur de partis néerlandophones dans le territoire de la région de Bruxelles-Capitale entre 1995 et 2019.

Tableau 5. Chambre des Représentants
Nombre de votes en faveur de partis néerlandophones dans les huit cantons bruxellois et pourcentage par rapport au nombre total de votes valables (1995-2019)

	Nombre de voix	% de votes valables
1995	63 653	15,3
1999	60 780	14,2
2003	68 708	14,9
2007	52 700	11,4
2010	54 834	11,9
2014	46 022	10,1
2019	40 195	8,6

Le nombre de votes en faveur de listes néerlandophones tend à diminuer sur la période considérée. Le tableau met en évidence qu'il a en particulier diminué en 2014 et en 2019, après la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde. Cela peut tenir au fait que certains partis flamands ont fait le choix de ne plus déposer de liste propre – vu le peu de chance d'obtenir des élus –, mais de placer des candidats néerlandophones sur des listes de partis francophones. En outre, cette faible chance pour les partis flamands de remporter un siège à Bruxelles peut inciter des électeurs néerlandophones à se détourner des listes néerlandophones afin de ne pas « gaspiller » leur vote.

Remarquons qu'en 2019, le nombre de votes en faveur d'une liste néerlandophone à la Chambre est inférieur de 32 % au nombre de votes en faveur d'une liste néerlandophone à la Région. Toutefois, et la différence est importante, il convient de noter que le dépôt d'une liste bilingue, interdit à l'élection régionale, est autorisé à l'élection pour la Chambre. C'est ainsi qu'en 2014 et 2019, les listes du PTB (liste PTB*PVDA-GO! puis liste PTB*PVDA) étaient bilingues, et que la liste Écolo a accueilli des candidats de Groen. En 2019, la liste du PS a également accueilli des candidats du SP.A. Notons toutefois que la présence de candidats néerlandophones sur leurs listes n'a pas modifié le sigle de présentation des listes Écolo et PS, rendant le caractère bilingue de la liste peu visible. Autre élément de complexification d'une tentative de classement linguistique, la tête de liste du Vlaams Belang en 2019, Alain Moyson, était un francophone (il n'a pas été élu). La possibilité de dépôt de listes bilingues à la Chambre incite donc à rester prudent quant à l'analyse de la répartition linguistique des électeurs ; tout au plus peut-on observer l'évolution des votes se portant vers des partis flamands.

Le rôle linguistique d'un élu à la Chambre dans la circonscription de Bruxelles-Capitale est déterminé par la première langue employée lors de sa prestation de serment. C'est ainsi que lors de la séance d'installation de la Chambre le 20 juin 2019, Tinne Van der Straeten, élue sur la liste Écolo, et Maria Vindevoghel, élue sur la liste PTB*PVDA, ont prêté serment d'abord en néerlandais (après une tentative de M. Vindevoghel de le faire en mêlant les deux langues) et sont devenues membres du groupe linguistique néerlandais. Par rapport à la législature précédente, le groupe linguistique néerlandais est donc passé de 87 à 89 membres, pendant que le groupe linguistique français passait de 63 à 61 membres. Remarquons qu'en 2014, après la scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, la répartition des deux groupes s'était faite à l'avantage du groupe linguistique français : la nouvelle circonscription de Bruxelles-Capitale n'envoyait aucun élu néerlandophone à la Chambre². Comme on l'a indiqué ci-dessus, on peut penser que l'électeur bruxellois avait conscience de la situation créée par le redécoupage des circonscriptions, puisque, peut-être dans le souci de ne pas gaspiller son vote, il a moins porté son choix sur une liste néerlandophone : les partis flamands ont perdu 16 % de leurs électeurs bruxellois entre 2010 et 2014. Cette tendance à la baisse s'est renforcée en 2019, avec une perte supplémentaire de 9 %. Rappelons que la présence de listes bilingues à la Chambre, notamment, rend hasardeuse toute conclusion quant à la répartition de la population bruxelloise en communautés linguistiques sur la base des résultats à l'élection.

² Le rapport global était précédemment de 88-62.

Il existe toutefois une autre élection où l'électeur bruxellois a le choix entre des listes homogènes francophones ou néerlandophones et ne doit pas craindre de perdre son vote vu la taille de la circonscription : l'élection des députés européens.

Les élections européennes

Pour le Parlement européen, l'électeur bruxellois a le choix entre les listes du collège électoral français (qui inclut également les communes francophones de Wallonie) ou du collège électoral néerlandais (qui couvre aussi la Région flamande), et les votes sont comptabilisés à l'échelle du collège tout entier.

Le tableau 6 présente l'évolution du nombre de votes en faveur de listes néerlandophones aux élections européennes.

Tableau 6. Parlement européen
Nombre de votes en faveur de partis néerlandophones
dans la circonscription électorale de Bruxelles-Capitale * (1999-2019)

	Nombre de voix	% de votes valables
1994	70 837	16,9
1999	57 007	13,2
2004	61 607	13,3
2009	58 453	12,5
2014	68 198	14,5
2019	74 305	15,6

* De 1999 à 2009, voix recueillies dans les huit cantons bruxellois.

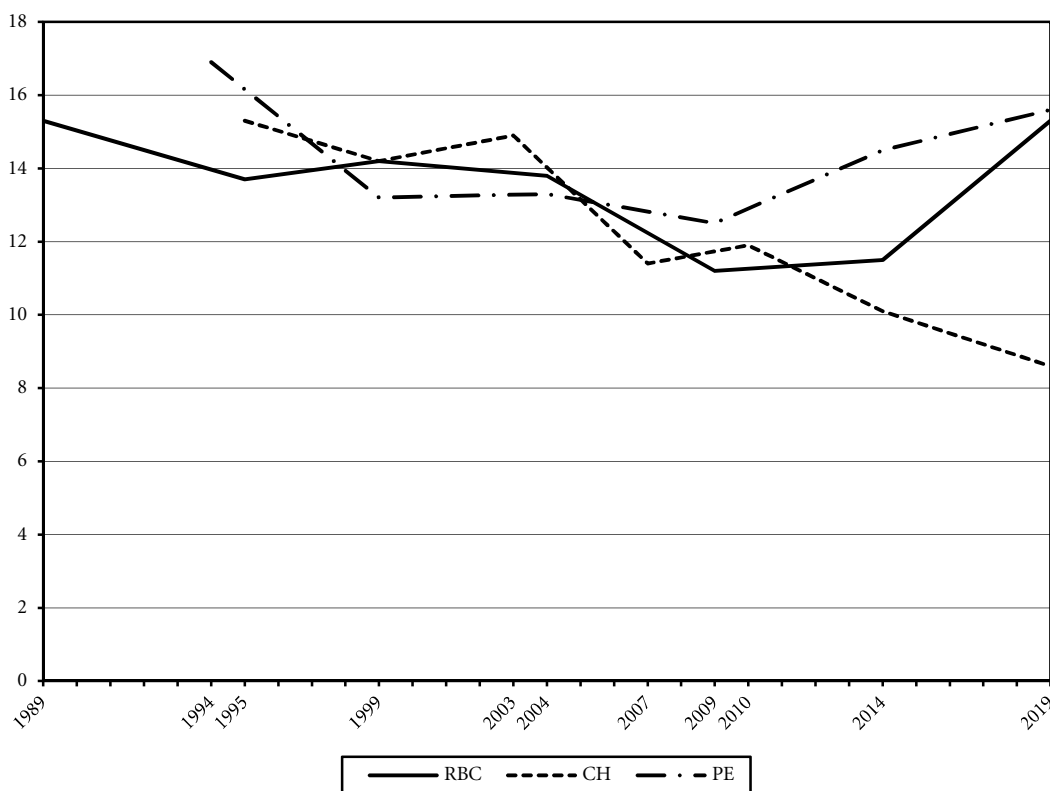
Les élections législatives fédérales et européennes ont été organisées simultanément en 1999, 2014 et 2019. On constate que la proportion d'électeurs bruxellois ayant choisi une liste néerlandophone à l'élection européenne est plus élevée que la proportion d'électeurs ayant voté pour des partis néerlandophones à la Chambre tant en 2014 qu'en 2019. Si, en 2019, elle est comparable à la proportion d'électeurs ayant voté pour une liste du collège néerlandais à l'élection du Parlement bruxellois, en 2014, elle était nettement plus élevée : 14,5 % contre 11,5 %. Toutefois, en 1999, la comparaison livre un autre résultat : dans les huit cantons bruxellois, il y avait une proportion légèrement supérieure d'électeurs qui optaient pour une liste néerlandophone à la Chambre (14,2 %) qu'au Parlement européen (13,3 %).

Ce choix récemment plus marqué en faveur de listes néerlandophones ne peut donc seulement s'expliquer par une absence d'enjeu linguistique à ce niveau ou par un corps électoral élargi aux citoyens de l'Union européenne qui s'inscrivent sur les listes électorales. Peut-être la présence d'un candidat particulièrement populaire du côté néerlandophone, y compris auprès des étrangers installés en Belgique, joue-t-elle un rôle également : Guy Verhofstadt a réuni à lui seul 24 671 voix en 2014 et 17 981 voix en 2019 dans la circonscription de Bruxelles-Capitale.

Conclusion : comparaison entre les différents scrutins

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la part relative de votes en faveur des listes néerlandophones dans la Région de Bruxelles-Capitale, aux différents scrutins.

Graphique 1. Évolution de la part de votes en faveur des listes néerlandophones lors des élections régionales, fédérales et européennes (1989-2019), en % des votes valables



La tendance générale à la baisse du nombre de votes en faveur d'une liste néerlandophone, quel que soit le scrutin, est observable jusqu'à la fin des années 2000. Depuis, la proportion de suffrages en faveur d'une liste de parti flamand à la Chambre a continué à baisser, soutenue notamment par la présence de candidats néerlandophones sur des listes de partis francophones. En revanche, les années 2010 voient une hausse de la proportion de suffrages qui se portent vers une liste néerlandophone, tant à l'élection du Parlement européen qu'à l'élection du Parlement bruxellois. Il est vraisemblable que cette hausse s'explique par des motifs différents pour l'une et l'autre élections. La volonté de contrer les partis flamands opposés à l'autonomie bruxelloise conduit probablement des francophones à voter pour des listes néerlandophones à l'élection régionale, tandis que c'est peut-être la popularité de certains candidats qui explique le succès de certaines listes néerlandophones aux élections européennes : le CVP avec Leo Tindemans et Wilfried Martens en 1994, l'Open VLD avec Guy Verhofstadt en 2014 et 2019.

Pour citer cet article : Caroline SÄGESSER, « Le vote en faveur des partis néerlandophones à Bruxelles », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 24 septembre 2019, www.crisp.be.